

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 27 (1947)
Heft: 2

Artikel: L'industrie suisse de la laine et ses rapports avec la France
Autor: Buechi, W.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

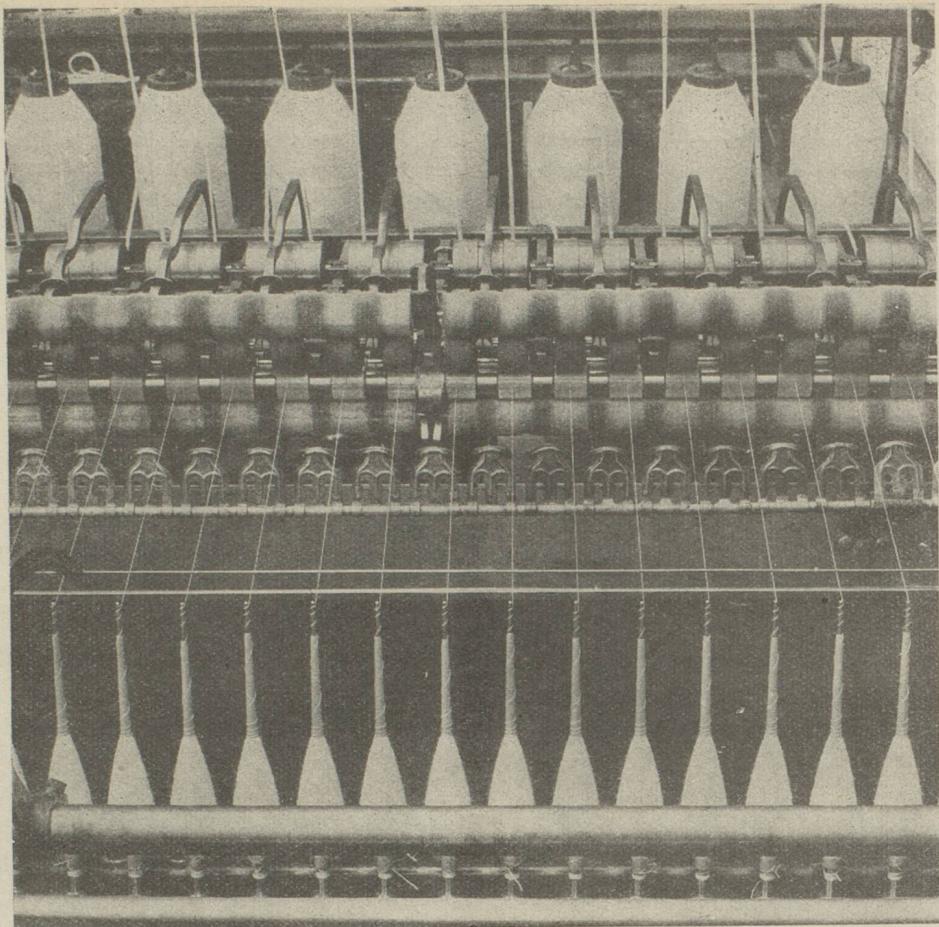
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



L'INDUSTRIE SUISSE DE LA LAINE et ses rapports avec la France

par

W. BUECHI

Secrétaire général de l'Association suisse de l'industrie lainière

Etendue et répartition géographique

Dès le moyen âge la manufacture des laines est connue en Suisse comme industrie autonome. Dans la vie corporative de certaines villes telles que Bâle, Zurich, etc., les corporations des tisserands de drap jouaient à cette époque un rôle important, car ces derniers comptaient parmi les artisans les plus estimés et les plus riches. Stimulée par des inventions faites à l'étranger et tendant au perfectionnement des procédés de fabrication et des appareils utilisés, l'industrie de la laine a pris un essor extraordinaire, à partir du XVI^e siècle, dans le

territoire de l'ancienne Confédération. Toutefois, sous l'effet de la concurrence étrangère et de la propagation du coton, la manufacture des laines, qui avait atteint un niveau élevé, se vit, au XVIII^e siècle, rabaisnée au niveau du travail à domicile et d'une occupation rétribuée à la tâche, à telle enseigne qu'elle perdit presque complètement son excellente réputation. Au XIX^e siècle, nouveau changement : avec l'extension du commerce international des laines brutes et le développement rapide de l'industrialisation, le travail de la laine ne tarda pas à devenir un élément important de l'économie nationale de notre pays.

Dès 1860 des filatures et par la suite des tissages de laine peignée viennent augmenter le nombre des fabriques de draps déjà fort répandues. En 1882, la Suisse possédait 47 entreprises de ce genre ; en 1939, ce chiffre avait à peu près doublé ; dans le même laps de temps, le nombre des ouvriers occupés a quadruplé, c'est-à-dire qu'il a passé de 2.500 à 10.000.

Parmi les 90 entreprises industrielles s'occupant exclusivement ou en majeure partie du façonnage de la laine, 15 se consacrent à la filature et au retordage de filés industriels et de laines à tricoter, environ 40 autres s'occupant de la fabrication de tissus de laine peignée, draps pour vêtements et couvertures. Six fabriques de tapis, 6 manufactures de feutre et de tissus de feutre et 2 fabriques de laine renaissance complètent le tableau des entreprises de la branche des laines, sans parler naturellement de toute une série de teintureries et d'ateliers d'apprêtage et de finissage. L'augmentation et le perfectionnement du parc de machines ont suivi une évolution parallèle, si bien qu'aujourd'hui les fabriques suisses disposent de 227.350 broches à filer et de 85.000 broches câbleuses, à côté de 3.300 métiers pour tissus de laine, couvertures et tapis. La concurrence étrangère qui, à bien des égards, produisait dans des conditions plus avantageuses, a souvent paralysé l'industrie suisse de la laine ; avant la guerre, elle empêchait les entreprises suisses de développer davantage leurs installations de fabrication. De toute façon, il est permis d'affirmer que celles-ci ont été en mesure, pour autant qu'elles aient eu à leur disposition les matières premières indispensables, de satisfaire aux exigences de l'armée et de la population civile. La fabrication des draps notamment a donné une preuve éclatante de l'accroissement de sa capacité de production. Tandis qu'au cours de la guerre de 1914-18, une partie des draps militaires durent être importés, les manufactures suisses de draps ont été capables, durant le second conflit mondial, de fournir à elles seules des draps d'uniformes par quantités plusieurs fois supérieures à ce qu'il avait fallu pendant la première guerre.

Les autres branches de l'industrie textile suisse manifestent une tendance plus ou moins accentuée à la **concentration géographique** ; elles se sont établies dans des régions déterminées, avant tout en Suisse alémanique. L'industrie de la laine, en revanche, est répartie sur l'ensemble du pays, elle

possède aussi quelques fabriques en Suisse romande (Vaud). La filature et le retordage de la laine ont leur siège principal dans les cantons de Schaffhouse, Soleure, Thurgovie et Berne, le tissage des laines peignées s'étant installé de préférence dans les cantons de Zurich, Soleure et Glaris. La fabrication des draps de laine et des couvertures est largement répartie : des entreprises y travaillent dans 10 cantons, à commencer par ceux de Zurich, Berne et Bâle-Campagne. Les cantons de Glaris, de Saint-Gall et de Berne possèdent des manufactures de tapis de quelque importance. Quant aux entreprises de blanchiment de teinture, d'apprêtage et d'impression de la laine, elles sont limitées aux cantons de Zurich, d'Argovie et de Thurgovie.

Le **commerce de la laine**, qui effectue des transactions pour son propre compte, en partie aussi dans le commerce international de transit, ou pour le compte de maisons étrangères par l'entremise de représentants travaillant à la commission, a ses principaux centres à Bâle et à Zurich. Il comprend plus de 20 entreprises, dont quelques-unes entretiennent des agences dans les pays d'outre-mer producteurs de laine, ce qui leur confère une portée internationale. La Suisse étant obligée de couvrir par des importations la presque totalité de ses besoins en laine, il est bien évident qu'un commerce de laine soigneusement organisé et à la hauteur des circonstances est pour elle d'une signification primordiale.

Le tableau suivant, qui indique le **nombre des personnes occupées en 1882 et en 1939** dans l'industrie de la laine, permet de se faire une idée du rôle joué par cette dernière dans le cadre de l'industrie textile suisse et dans l'ensemble des industries du pays :

	1882	1939
Industrie de la laine	2.500	10.150
Industrie du coton	36.900	28.500
Industrie de la soie.	25.900	14.400
Industrie du lin.	540	2.400
Broderie.	17.300	3.600
Autres industries textiles	900	17.000
Ensemble de l'industrie textile. . .	84.000	76.000
Ensemble de toutes les entreprises industrielles	135.000	438.000

On constate qu'au cours de ces cinquante dernières années, d'importantes sections de l'industrie textile, par exemple celles du coton, de la soie et de la broderie, ont plus ou moins perdu du

terrain, tandis qu'au contraire l'industrie de la laine a vu quadrupler le nombre des personnes qu'elle occupe. A noter que par rapport au nombre total des salariés travaillant dans l'industrie textile — il a diminué de 10 p. 100 depuis 1882 —, la position de l'industrie de la laine se trouve également renforcée en 1939.

Les transactions commerciales avec la France

Depuis bien des décennies et jusqu'au début de la seconde guerre mondiale, le trafic commercial entretenu avec la France par l'industrie suisse de la laine revêt une importance particulière, la France étant notre principal fournisseur continental de laine brute ; cette remarque s'applique avant tout aux traits de laine peignée. Durant les dernières années qui précédèrent la guerre, la quote-part de la France dans les importations suisses de laine brute fut de 10 p. 100 en moyenne ; il s'agissait surtout de laine pelade (laine de peaux) provenant de Mazamet, et de laines d'outre-mer lavées en France. En revanche, la part de la France dans les importations suisses de traits de laine peignée fut en 1937-1938 des trois quarts, en 1939 de plus des deux tiers du total de nos importations, la valeur de cette marchandise ayant oscillé bon an mal an entre 6 et 12 millions de fr. s. La guerre a mis brusquement fin à ces entrées de matières premières limitées aux arrivées intermittentes d'envois qui avaient été retenus par suite des événements militaires. Pour les mêmes raisons, il y eut interruption complète des expéditions de peignés qui parvenaient naguère des anciens peignages si avantageusement connus du Nord de la France. De ce fait, les liens qui unissaient de tous temps l'industrie suisse de la laine à celle de la France furent brisés pour plusieurs années. Notre approvisionnement en a été très sérieusement ébranlé et, aujourd'hui encore, les difficultés provoquées par cette césure ne sont pas entièrement surmontées.

Dans le secteur des produits semi-finis et achevés, la France figurait parmi nos principaux fournisseurs de filés et de tissus de laine. De 1935 à 1939, la valeur des tissus de laine importés de France fut en moyenne de 5 millions de fr. s. par année ; en 1939 elle atteignait 8 millions de francs (1926 : 15 millions) ; de plus, les importations

d'autres articles de laine, au nombre desquels il convient de citer en toute première ligne les filés, s'élèverent à 3-5 millions de francs (1926 : 14 millions). Ici aussi la guerre mit brutalement fin aux arrivages qui, à l'heure actuelle, n'ont repris qu'au compte-gouttes.

A l'exportation de Suisse en France, les tissus revêtaient une certaine importance jusqu'au début de la guerre. Mais l'interdiction d'exporter des articles contenant de la laine mit fin à ces ventes et ce fut alors la stagnation complète.

Entre la guerre et la paix

Bien que n'ayant pas échappé aux répercussions de la guerre, l'industrie lainière suisse a passé à l'économie de paix avec des installations intactes. Au cours de ces dernières années, la difficulté principale fut d'obtenir des matières premières, étant donné que notre pays avait été entièrement coupé des marchés d'outre-mer. La Suisse tire de l'étranger environ 97 p. 100 de la laine brute dont ses industries ont besoin. Même pendant la guerre, il ne fut pas possible d'augmenter d'une manière appréciable la production indigène. Les importations de laine d'outre-mer cessèrent complètement dès 1942. Néanmoins, l'industrie suisse de la laine a pu poursuivre son activité grâce à l'utilisation des stocks que l'on avait eu la prévoyance de constituer avant la guerre et durant les premières années qui suivirent ; en outre, la laine synthétique a été de plus en plus employée, tandis que la pénurie croissante de laine de mouton conférait à la fibrane une importance qui n'a fait qu'augmenter. En ce qui concerne les approvisionnements en matière première, le point le plus critique fut atteint au printemps de 1945, c'est-à-dire au moment où même les attributions de fibrane furent considérablement réduites. La pénurie de combustible s'étant également accrue on s'attendait à une crise grave.

Cela étant, et dans l'intérêt du marché intérieur, il a fallu interrompre l'exportation des produits de laine, mesure qu'il n'est pas nécessaire de justifier. Les autorités ont interdit l'exportation des articles fabriqués, en tout ou en partie, avec de la laine.

Dès la fin des hostilités en Europe le ravitaillement en matières premières s'améliora avec une rapidité surprenante. Aux mois de mai et juin 1945

arrivèrent en Suisse les premiers grands envois qui, depuis décembre 1944, étaient entreposés en Espagne. A partir du mois d'octobre 1945, les importations reprirent leur volume d'avant-guerre. Ces arrivages de matières premières permirent à l'industrie de modifier ses méthodes de fabrication et d'améliorer la qualité de ses produits. Pour des raisons techniques, cette transformation n'a pu s'opérer toutefois que progressivement. Pour commencer, la part de laine contenue dans les tissus de laine cardée put être augmentée. Pour les tissus de laine peignée, la réintroduction des qualités d'avant-guerre occasionna tout d'abord certaines difficultés. Il s'agissait en effet de mettre en œuvre d'importants stocks de fibrane. Par ailleurs, l'on continuait à manquer de laines d'Australie et du Cap. Quant à l'importation des peignés et des fils de laine peignée, elle ne commença que plus tard, de sorte que les ateliers de peignage et les filatures de laine peignée furent bientôt surchargés de commandes ; vu la pénurie aiguë de main-d'œuvre, à laquelle il n'a pas encore pu être remédié, cela créa une situation difficile. Néanmoins, la quote-part de laine figurant dans les fils de laine peignée put être portée à 50 p. 100 en 1945, puis à 70 p. 100 en automne de la même année. Depuis le commencement de 1946, l'on fabrique surtout des filés de laine peignée ne contenant que de la laine. De même, les marques de laines à tricoter de vieille réputation (Schaffhouse) reparaissent sur le marché dans les qualités si appréciées d'avant-guerre.

Dès avant la fin de la guerre, et naturellement dans une plus forte mesure lorsque celle-ci eut cessé, l'industrie lainière a tenté de rétablir le contact avec sa clientèle de l'étranger. Tout d'abord, elle réussit à placer ici et là des tissus contenant de la fibrane afin de remplacer les tissus de pure laine. Dès le début de 1946, l'approvisionnement en matières premières, s'est notablement amélioré, ce qui a permis un relâchement appréciable des restrictions limitant les exportations. A partir du second semestre, l'exportation de tissus tout laine est de nouveau autorisée en principe, à condition qu'il n'y ait pas de revirement dans les importations, fait improbable mais cependant possible. Cela permet à notre industrie, après plusieurs années d'interruption imposée par les

circonstances, de reprendre ses exportations sur une large base. Pour qu'il en soit ainsi, il faut également que les rapports commerciaux avec les pays acheteurs, de même que les conditions de paiement, de transfert et de clearing soient mis au point.

Entre la France et la Suisse, ces questions ont été réglées par l'accord financier du 16 novembre 1945 et par l'accord commercial du 1^{er} août 1946, succédant à celui du 16 novembre 1945.

Depuis quelque temps déjà les relations ont repris avec l'industrie lainière du nord de la France. En automne 1945, la Suisse reçut la visite d'une délégation du Syndicat patronal de Roubaix, et ce fut l'occasion d'intéressants échanges de vues. Maintenant déjà, la Suisse a remis à la France d'importantes commandes pour peignage et filage à la tâche ; avant la guerre, ce genre d'affaires avait pris des proportions considérables. Le rapport entre les prix des deux pays était d'abord très défavorable à la Suisse ; toutefois, l'ajustement du franc français intervenu entre temps a apporté un correctif qui ne peut que profiter à ces échanges. En revanche, le trafic de perfectionnement, d'apprétement des tissus de laine qui, avant la guerre, avait pris une grande extension avec l'Alsace, n'a repris que dans des proportions assez modestes. Au cours des pourparlers antérieurs aux accords commerciaux, cette activité fut aussi l'objet de discussions, de sorte que tout permet d'espérer que dans ce domaine également, les anciennes relations pourront être renouées sur la base d'une nouvelle réglementation.

L'industrie suisse de la laine espère que l'amélioration des approvisionnements constatée dans les deux pays, le perfectionnement des accords relatifs à l'échange de marchandises et au service des paiements, l'intensification des transports et du trafic en général auront pour conséquence un accroissement rapide des échanges. La Suisse et la France se complètent de la façon la plus heureuse, elles ont de tout temps entretenu des rapports économiques utiles et féconds ; dans l'intérêt des deux pays, il faut donc souhaiter que la reprise et le développement des importations et des exportations deviennent bientôt une réalité.

W. Buechi.